

RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE CONCOURS EXTERNE

SESSION 2013

ÉPREUVE DE :

RÉPONSES À DES QUESTIONS DE DROIT PUBLIC ET DE FINANCES PUBLIQUES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

↪ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.

↪ Seul l'usage d'un stylo soit noir soit bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

SUJET NATIONAL POUR L'ENSEMBLE DES CENTRES DE GESTION ORGANISATEURS

**RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE
CONCOURS EXTERNE**

SESSION 2013

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Durée : 3 heures / Coefficient : 1

Réponses à des questions de droit public et de finances publiques portant notamment sur le fonctionnement des collectivités territoriales.

Répondez aux huit questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

• **Question 1 : (4 points)**

La clause générale de compétence. Vous structurerez et développerez votre propos.

• **Question 2 : (4 points)**

L'incidence des transferts de compétences de l'Etat sur les budgets des collectivités territoriales. Vous structurerez et développerez votre propos.

• **Question 3 : (3 points)**

Les modes de scrutin aux élections municipales. Vous structurerez et développerez votre propos.

• **Question 4 : (3 points)**

Les étapes de la procédure budgétaire dans une collectivité territoriale. Vous structurerez et développerez votre propos.

• **Question 5 : (2 points)**

Les différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs principales caractéristiques.

• **Question 6 : (2 points)**

Les avantages et inconvénients de la suppression de la taxe professionnelle.

• **Question 7 : (1 point)**

Les sanctions disciplinaires dans la fonction publique territoriale.

• **Question 8 : (1 point)**

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable.